

**Mission Solidarité**

**REF : MISSIONSO2016001**

**Signataire : Anais SOUVAY**

Séance du Conseil Municipal du 21/01/2016

RAPPORTEUR : Claudine PEJOUX

**OBJET : Approbation d'une convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ93), concernant l'accompagnement des ménages de la structure de logements transitoires sis 52 rue Saint-Denis à Aubervilliers.**

**EXPOSE :**

En 2007, l'Etat, le Conseil régional et la Commune d'Aubervilliers se sont engagés dans la création d'une structure de logement transitoire composée de bâtiments modulaires sur un terrain communal sis 52 rue Saint-Denis qui se voulait une réponse pour des familles sortant de bidonvilles.

Le village d'insertion tel que conçu initialement est arrivé à échéance fin 2012. La ville d'Aubervilliers a signé un nouveau projet social avec l'Etat et la structure permet aujourd'hui d'accueillir des familles suite à des procédures de péril, d'insalubrité et opérations d'aménagement. Elle comprend 16T3, 1T1 et 3 chambres.

Compte-tenu de la nécessité de recourir à un prestataire externe pour assurer la double mission d'accompagnement social et de gestion locative, il a été proposé de recourir au lancement d'un appel d'offre. Dans l'attente de la notification du marché au futur prestataire au 1<sup>er</sup> février 2016, une période transitoire doit permettre d'assurer la continuité du fonctionnement de la structure. Il vous est donc proposé d'approuver la convention figurant en annexe, entre la Ville et l'ALJ93, du 1 Janvier 2016 au 31 janvier 2016 pour un montant de 7566 euros.

Dans le cadre d'une Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale passée annuellement entre la Ville et les service l'Etat , la mission d'accompagnement des ménages est financées à 50% par la Ville et à 50% par l'Etat.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention entre la commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ93) relative à l'intervention sur le site du 52 rue Saint-Denis.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice :..... 49

**DU 21 JANVIER 2016**

Présents :..... 40

**L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 21 Janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 janvier, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.**

**PRESENTS :**

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

**M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie , MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. GARNIER Daniel Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. PLEE Eric	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme LE MOINE Sandrine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. SANON Guillaume
Mme RABAH Hana	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. BEAUDET Pascal
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par :	M. LOGRE Benoit

**Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume**

Direction Générale de la Solidarité / Pôle de l'Action Sociale et de l'Autonomie

Mission Solidarité

REF : MISSIONSO2016001

Signataire : Anais SOUVAY

**OBJET : Approbation d'une convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ93), concernant l'accompagnement des ménages de la structure de logements transitoires sis 52 rue Saint-Denis à Aubervilliers.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2000-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée,

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt de soutenir l'activité sur le site de logement transitoire du 52 rue Saint-Denis, ainsi que la nécessité d'assurer la continuité de la mission jusqu'à la notification du marché, le 1 février 2016,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet de convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ93), relative à l'intervention sur le site de logement transitoire du 52 rue Saint-Denis, tel que ce projet figure en annexe de la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ce de convention, entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ93), pour la période du 1 janvier 2016 au 31 janvier 2016 pour un montant de 7566 euros .

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus en section de fonctionnement du budget 2016 sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction	code action	code dispositif
505	011	6188	523		

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 22/01/2016

Publié le : 22/01/2016

Certifié exécutoire le : 22/01/2016

L'adjoint délégué  
Maria MERCADER Y PUIG